

**Réunion du 6 juin 2016**

L'an deux mille seize, le 6 juin à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr LEBLANC Xavier, Mr RAGOT Nicolas,

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mme CHARPENTIER Alexandra, Mr CHAMPENNOIS Jean-Luc

Absente excusée : Mme LEGRIS Corinne

Date de la convocation : 2 juin 2016

Secrétaire de séance : Mr MILLON Luc

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 mai 2016**

Le compte-rendu est approuvé à 6 voix pour et une abstention.

**Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Vu l'arrêté portant projet de périmètre concernant l'extension de périmètre de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle ;

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale est conforme à la volonté de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole de ne pas fusionner avec un autre établissement public de coopération intercommunale existant ;  
Considérant que l'arrêté de projet de périmètre propose une extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle, aboutissant à une communauté de communes de 28 communes et 9 546 habitants (INSEE RP 2013 population municipale) ;

Considérant l'avancement du travail de préparation de cette extension de périmètre, matérialisé par le mandatement d'un bureau d'études conseil, la tenue de réunions de concertation et l'entretien de rapports fréquents entre la CCMC et les trois nouvelles communes permettant l'existence d'un consensus autour des modifications liées à cette extension, notamment en termes financiers, statutaires et de gouvernance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet d'extension de périmètre de la Communauté

de Communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.

### Personnel communal

Suite à l'augmentation du nombre d'heures de l'adjoint administratif de 2eme classe, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour l'indemnité d'administration et de technicité ainsi que pour l'indemnité d'exercice et de mission des préfetures.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer l'IAT et l'IEMP pour les adjoints administratifs de 2eme classe.

### Vente d'une parcelle Rue des Auches Chevines

#### Annule et remplace la délibération 3/2016

Monsieur PONSIGNON Daniel sort de la salle pour le débat et le vote de cette délibération.

Suite à la délibération 27/2015 déclassant une partie de la voirie de la rue des Auches Chevines et l'avis de France Domaine, 2016-409V0042 relatif à la cession de la parcelle déclassée,

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser la vente de cette parcelle d'une contenance de 102 m<sup>2</sup> à M. et Mme PONSIGNON Daniel

### Remboursement de dépenses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les achats réalisés par Madame Corinne LEGRIS concernant la cérémonie du 29 Mai commémorant la bataille de Verdun.

### Questions Diverses

- Photocopieur : Le conseil municipal, après délibération, décide à 5 pour et 2 abstentions d'accepter la proposition faite par la société Champagne Repro pour l'achat d'un nouveau photocopieur capable d'imprimer et d'agrafer en vue de la réalisation en régie du Petit Nuisementais. (montant du photocopieur : 4200€ ht (valeur de reprise de l'ancien matériel déduite), prix de la photocopie : NB, 0.0045 € ht et Couleur : 0.045 € ht)
- Participation citoyenne : La signature de la convention pour la participation citoyenne aura lieu le 13 juin 2016 à 17h entre la commune et la Gendarmerie. Toutes les personnes qui ont souhaité participer à ce dispositif sont conviées.
- Don du Sang : 31 personnes ont pu donner leur sang au centre culturel. Une prochaine collecte sera réalisée au mois d'octobre. Une publicité plus large sera faite notamment

dans les bulletins communaux des communes voisines.

- SNCF: La société a signalé à la commune l'absence d'un panneau de signalisation de passage à niveau n°11 situé « chemin des moissons ». Le nécessaire sera fait pour y remédier .
- Centre culturel: Un planning sera réalisé entre les membres du conseil municipal pour gérer les états des lieux des locations.
- FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales): La commune sera prélevée au titre du FPIC 2016 de 12 554 euros (montant 2015 : 8 069 euros)

#### AGENDA

Prochain conseil municipal le lundi 4 juillet 2016 à 20h30

Séance levée à 22h30

Sous réserve d'approbation